

**OTRMIMO**Régulateur des technologues en radiation
médicale et en imagerie médicale en Ontario

Note explicative concernant le registre public

Note explicative concernant le registre public

Le registre public de l'OTRMIMO contient des renseignements sur les inscrits, dont certaines sont accessibles au public. Le registre public permet au public de consulter certains renseignements concernant les inscrits actuels et anciens sur le site Web de l'OTRMIMO. Les particuliers peuvent rechercher des renseignements sur les technologues en radiation médicale et en imagerie médicale à l'aide du prénom ou du nom de famille, des noms utilisés dans la pratique, des noms des établissements où les inscrits exercent, ou encore à l'aide du numéro d'inscription à l'OTRMIMO.

Renseignements du registre public

Cette section du registre public présente les renseignements suivants concernant un inscrit :

- Nom de famille
- Prénom(s)
- Nom utilisé en pratique (le cas échéant)
- Numéro d'inscription
- Statut d'inscription
- Catégorie d'inscription
- Spécialité(s)
- Adresse professionnelle et numéro de téléphone professionnel pour le lieu d'exercice principal et tout autre lieu d'exercice de l'inscrit

Le « statut d'inscription » indique le statut des inscrits actuels et anciens. Il existe cinq types de statuts d'inscription : actif, suspendu, suspendu pour non-paiement des frais, révoqué et démissionnaire.

- Actif — le statut d'inscription d'un inscrit actuel. Seules les personnes ayant un statut « actif » peuvent légalement exercer la profession en Ontario.
- Suspendu, suspendu pour non-paiement des frais, ou révoqué — le statut d'inscription d'une personne dont le certificat d'inscription est suspendu, suspendu parce qu'elle n'a pas payé ses frais ou est révoqué respectivement. Ces personnes ne sont plus inscrites et ne peuvent pas exercer la profession en Ontario.
- Démissionnaire — statut d'inscription d'une personne ayant démissionné. Cette personne n'est plus un membre inscrit et ne peut plus exercer la profession en Ontario.

Certificat d'inscription — Historique détaillé depuis le 1er septembre 2013

Cette section contient la ou les dates pertinentes au certificat d'inscription d'un inscrit, y compris la date à laquelle le certificat a été délivré pour la première fois et les dates où le titulaire a été actif, a démissionné, où son certificat a été suspendu ou révoqué, selon le cas.

Historique détaillé des spécialités depuis le 1er septembre 2013

Cette section présente l'historique des inscriptions pour chaque certificat d'inscription de spécialité qu'un titulaire détient ou détient, y compris les modifications du statut d'inscription de chaque spécialité, depuis le 1er septembre 2013. L'historique d'inscription d'un inscrit avant le 1er septembre 2013 peut également être indiqué, mais seulement si l'OTRMIMO avait accès aux renseignements avant le 1er septembre 2013.

Inscription dans d'autres territoires de compétence

Cette section contient des renseignements qu'un inscrit a fourni concernant toute inscription actuelle dans d'autres territoires de compétence où il est inscrit pour exercer comme technologue en radiation médicale et en imagerie médicale dans l'une des spécialités, ou dans une autre profession de la santé au Canada ou dans un autre pays, ainsi que les dates de l'inscription.

Conditions et restrictions :

Cette section contient toutes les conditions et restrictions en vigueur sur un certificat d'inscription. Tous les inscrits à l'OTRMIMO sont soumis à des conditions et à des restrictions imposées à leur certificat d'inscription : ils ne peuvent exercer que dans les domaines de la radiation médicale et de l'imagerie médicale pour lesquels ils sont formés et expérimentés.

Références actuelles

Cette section contient des renseignements concernant toutes les affaires qui ont été renvoyées devant le comité disciplinaire et qui sont toujours en cours. Ces renseignements comprennent la date du renvoi, un résumé des faits reprochés, la date de l'audience, si elle a été fixée, la prochaine date prévue pour la poursuite de l'audience, si celle-ci a été ajournée, ainsi que le lieu de l'audience.

Avis spéciaux

Cette section contient des renseignements comme les suivants :

- Un avis de suspension pour non-paiement des frais.
- Un avis indiquant que la sanction de suspension et les frais ont été acquittés et que l'inscrit a été réintégré
- Toute information dont l'OTRMIMO et l'inscrit ont convenu qu'elle devait être incluse.
- Les conclusions de négligence professionnelle ou de faute professionnelle prononcées à l'encontre de l'inscrit, à moins que ces conclusions n'aient été renversées en appel.
- Une mention de tout avertissement reçu par un membre inscrit de la part d'un comité du comité des enquêtes, des plaintes et des rapports (EPR) et de tout programme de formation continue ou de mise à niveau spécifique exigé par un comité du comité des EPR.
- Une mention et un résumé de tout acte de reconnaissance et d'engagement (R et E) qu'un
- membre inscrit a conclu avec l'OTRMIMO et qui est toujours en vigueur.
- Une mention de la démission d'un membre inscrit et de son engagement à ne plus jamais exercer en Ontario, signée par celui-ci au cours d'une enquête ou à la suite de celle-ci.
- Une mention indiquant qu'un membre inscrit a accepté de démissionner pour éviter une procédure devant le comité disciplinaire ou qu'il a démissionné alors qu'une procédure disciplinaire était en cours.
- Un résumé de toute restriction existante au droit d'exercer d'un membre inscrit, imposée par un tribunal ou une autre autorité légale (si l'OTRMIMO a connaissance de la restriction).
- Un bref résumé de la déclaration de culpabilité et de la peine prononcée à l'encontre d'un membre inscrit en vertu du Code criminel (Canada) ou de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (Canada) et, si la déclaration fait l'objet d'un appel, une mention indiquant qu'elle est en appel jusqu'à ce qu'une décision soit rendue sur l'appel.
- Une mention de toute condition de mise en liberté actuellement en vigueur à la suite d'une accusation pour une
- infraction ou déclaration de culpabilité en vertu du Code criminel (Canada) ou de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (Canada), ainsi que de tout appel en instance ou de toute modification de ces conditions de mise en liberté.

- Une mention du contenu, de la date et du lieu de l'accusation si une personne inscrite fait l'objet d'une
- accusation en instance pour une infraction en vertu du Code criminel (Canada) ou de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (Canada).

Verdicts

Cette section contient des renseignements concernant le résultat d'une procédure disciplinaire ou d'aptitude à l'exercice de la profession (la verdict, les motifs de la décision, l'ordonnance rendue et un résumé de la décision). Elle contient également une note si une décision a été portée en appel.

Sociétés professionnelles de la santé

Cette section contient des informations concernant le nom de toute société professionnelle de la santé dont l'inscrit est actionnaire.

Lorsque les renseignements ne sont pas disponibles

Dans certains cas limités, les renseignements susmentionnés concernant un inscrit peuvent ne pas être affichés dans le registre public. Par exemple, ces renseignements peuvent ne pas être disponibles dans le registre public si le registraire a des motifs raisonnables de croire que leur divulgation pourrait compromettre la sécurité d'une personne.

Veuillez contacter l'OTRMIMO si vous avez des questions concernant le registre public. Veuillez également consulter les conditions d'utilisation.

Veuillez noter que l'OTRMIMO était connu sous le nom d'OTRMO avant le 1er janvier 2020 et que, par conséquent, certains renseignements figurant dans le registre, en particulier dans les sections « Avis spéciaux » et « Verdicts », refléteront le nom de l'organisation au moment où les renseignements ont été publiés.



O T R M I M O

**Régulateur des technologues en radiation
médicale et en imagerie médicale en Ontario**